TARIFS 2016/2017
BTS SP3S

1 - CONTRIBUTION DES FAMILLES

La contribution familles recouvre les frais de correspondance, les cotisations Enseignement Catholique, les assurances, l'animation, et plus généralement, les charges non couvertes par l'État ou les Collectivités Locales.
Nos tarifs comprennent l'assurance scolaire et extra-scolaire (en cas d'accident corporel). La responsabilité civile personnelle de l'élève n'est pas garantie afin d'éviter un double emploi avec le contrat des parents.

	Détail	Coût annuel	Coût mensuel sur 9 mois
Externe	* Contribution familles : 1 040,00 € soit 115,56 € x 9 mensualités	**1 040,00 €**	Règlement mensuel **115,56 €**
Interne **4 nuits par semaine** (hors repas de midi)	* Contribution familles : 1 040,00 € soit 115,56 € x 9 mensualités * Logement, repas du soir, petit déjeuner : 1 900 € soit 211,12 € x 9 mensualités	**2 940,00 €**	Règlement mensuel **326,68 €**
Interne **5 nuits par semaine** (hors repas de midi) **arrivée le dimanche soir dès 20 H**	* Contribution familles : 1 040,00 € soit 115,56 € x 9 mensualités * Logement, repas du soir, petit déjeuner : 2 220,00 € soit 246,67 € x 9 mensualités	**3 260,00 €**	Règlement mensuel **362,23 €**

Pour les élèves internes : compte tenu des places disponibles et afin de retenir fermement la place de votre enfant à l'internat, un chèque d'acompte de 200,00 € par étudiant (encaissé le 1er septembre 2016) est à joindre au dossier de confirmation d'inscription ou de réinscription. En cas de désistement de l'internat ou de désinscription définitive de l'établissement, cette somme ne sera pas restituée.

2 - REPAS DE MIDI : le repas complet est de 5,50 €.

Une carte magnétique d'une valeur de 5,00 € sera achetée en début d'année scolaire. Elle servira pendant toute la scolarité au lycée mais en cas de perte ou de détérioration, elle devra être renouvelée au prix de 5,00 €.

Cette carte devra être chargée d'un montant de votre choix (avec un minimum de 25,00 €) et les montants des consommations de l'élève seront déduits lors du passage à la caisse du self.

3 - FICHIERS SCOLAIRES ET CARNETS DE CORRESPONDANCE

Par étudiant, des consommables sont facturés :
- Carnet de Correspondance : 4,00 €.
- Fichiers scolaires : Selon le nombre de fichiers d'exercices commandés, la participation des familles n'excédera pas 45 €.

4 - RÈGLEMENT

Important : quel que soit le mode de règlement choisi, une **facture annuelle** vous sera adressée en début d'année scolaire.
Les familles choisissent entre deux formules :
a) **Règlement par prélèvement automatique** : la contribution familiale est prélevée en **neuf mensualités d'octobre à juin**, le 10 de chaque mois. Cette formule est la plus simple et nous vous la conseillons vivement ; dans ce cas, veuillez demander un imprimé d'autorisation de prélèvement avant le 31 août 2016.
Ce mode de règlement adopté par les familles l'année précédente est reconduit automatiquement. En cas de modification du mode de règlement, merci d'en informer le Service Comptable.
b) **Règlement trimestriel par chèques aux échéances suivantes** :
- 1er versement au **10 octobre 2016**
- 2ème versement au **10 février 2017**
- 3ème versement au **10 avril 2017**

5 - CHANGEMENT DE RÉGIME

Pour l'internat, l'établissement doit faire face à de plus en plus de demandes d'élèves internes en début d'année scolaire. De ce fait, nous sommes contraints de refuser certains élèves faute de place. Dans ces conditions, tout élève inscrit en tant qu'interne en début d'année scolaire ne peut changer de régime qu'en fin de trimestre soit le 31 décembre et le 31 mars.

En cas de changement de régime en cours de trimestre, les familles s'acquitteront obligatoirement de la totalité de leur engagement.

6 - RÉDUCTIONS applicables pour les élèves scolarisés sur l'ensemble des sites Sacré Cœur – Jeanne d'Arc – Ste Cécile.

a) Réductions Familles

La réduction s'applique sur la **contribution familiale et hors frais fixes d'un montant annuel de 40,00 €**.

Enfants par ordre de naissance (à partir de l'aîné)	% de réduction appliqué sur l'enfant concerné
Enfant 1	0 %
Enfant 2	5 %
Enfant 3	50 %
Enfant 4 et suivant(s)	100 %

b) Réductions pour les élèves Internes

La réduction s'applique sur le montant de l'internat, soit 1 900,00 €.
Elle est de **20 % pour le 2ème enfant** interne et de **50 % à compter du 3ème enfant** interne.

Les réductions « famille » et « élèves internes » sont cumulables

c) Commission Sociale

Les familles dont les revenus sont très faibles peuvent bénéficier de réductions sur le montant des contributions familiales. Un dossier est à retirer auprès du **Service Comptable avant le 3 juillet 2016**. **Le dossier complet sera à rendre impérativement avant le 31 août 2016**, pour être étudié en Commission Sociale.

d) Réductions pour absences

	Réduction appliquée en fin d'année scolaire sur :	
	Scolarité	**Internat**
Maladie sur présentation obligatoire d'un certificat médical	A partir de 3 semaines scolaires consécutives	A partir de 2 semaines scolaires consécutives : 20,00 € par semaine
Stages obligatoires	Aucune réduction	20,00 € par semaine de stage